

Impôt sur le revenu

l'expansion. On s'imaginait que la petite entreprise allait prendre de l'expansion de manière à créer des emplois et à se lancer dans de nouvelles activités, si elle pouvait compter sur des taux d'intérêt réduits. Voilà en fait le noeud de toute cette question.

Alors qu'à l'origine, on cherchait à inciter la petite entreprise à intensifier son activité, voilà maintenant qu'on nous présente une mesure législative en vue de modifier ce but initial de façon que les taux d'intérêt réduits profitent aux entreprises qui, à toutes fins pratiques, sont acculées à la faillite. Si vous vous rendez dans les milieux d'affaires et que vous vous entretenez avec les propriétaires de petites entreprises qui sont aux prises avec ce genre de difficultés ou qui sont sur le point de l'être, ces derniers vous diront que leur survie, le cas échéant, ne pourra se réaliser que grâce à une injection de capitaux. Ils se préoccupent certes du coût de ces capitaux, mais leur principal souci, c'est de les obtenir, car les prêteurs traditionnels de notre société refusent de leur accorder les fonds nécessaires pour leur permettre d'échapper à la faillite.

A maintes reprises, le ministre a donné des réponses, monsieur le président, qui indiquent que le programme connaît un succès mitigé auprès des entreprises. Si je peux me permettre d'émettre une opinion à ce sujet, c'est peut-être que le programme ne répond pas aux besoins. Si l'on veut que les créanciers avancent des capitaux à une entreprise acculée à la faillite pour lui permettre de se remettre à flot, il faut leur donner certaines garanties. On peut bien sûr accorder des fonds à taux d'intérêt réduits, comme on a essayé de le faire avec les obligations, mais ce qu'il faut d'abord et avant tout, ce sont des garanties.

Le ministre constaterait en examinant les statistiques que la plupart des entreprises qui réussissent à obtenir des fonds ont des biens tangibles, comme des propriétés ou des véhicules, à donner en gage. Les créanciers ne prêtent qu'à condition de pouvoir reprendre ces biens si l'entreprise venait à échouer. Les entreprises qui n'ont que des biens intangibles, tels que le service ou la clientèle, n'ont guère de succès à cet égard. Et pourtant, ces entreprises emploient de nombreux Canadiens. Or, le nombre des chômeurs atteint 1,600,000, et la petite entreprise est notre seule planche de salut. Les entreprises de ce secteur qui ont un coefficient de main-d'œuvre beaucoup plus fort que d'autres ne profitent pas du tout du programme de survie, mais plutôt de l'obligation pour le développement de la petite entreprise. Ce sont ces entreprises qui ont été encouragées à prendre de l'expansion par l'aide au développement. Puis-je faire remarquer au ministre que ces dispositions gâtent une idée excellente en en faisant une application inappropriée? Le ministre voudrait-il dire si le gouvernement trouve mon raisonnement logique?

Je suis propriétaire d'une petite entreprise, monsieur le président. J'appartiens à ces organismes. Je suis tous les jours en contact avec des gens d'affaires de Calgary dont la situation est désespérée. L'économie de ma ville s'est détériorée tellement vite que c'est difficile à comprendre, d'un taux d'inoccupation de 2/10 p. 100 à 12 p. 100 en moins de douze mois. Les gens quittent la ville en masse et toutes les petites entreprises sont en difficulté. Leurs marchés ont déperlé de la moitié en douze mois. Le problème dans leur cas, monsieur le président, n'est pas de se faire prêter à de faibles taux d'intérêt pour éviter la faillite, mais d'obtenir un prêt. C'est la difficulté qu'elles ont, et la garantie des prêts est pour elles le seul moyen de tenir le coup.

Le ministre veut-il prendre en considération des changements comme ceux que je propose?

M. Fisher: Monsieur le président, le député soulève toute la question des petites entreprises en expansion et il s'attache dans la discussion à opposer le renflouage à la croissance. Il pose sa question comme s'il s'agissait de mesures opposées au lieu de degrés dans une gamme nuancée, et je voudrais replacer le problème dans son véritable contexte.

Nous avons traité de la situation en profondeur au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Nous avons parlé de l'aide aux petites entreprises et de l'imposition des petites entreprises pendant presque tout le mois de septembre et nous en sommes venus à des conclusions très utiles que je crois devoir signaler au député. Si la tradition est observée, et si les députés sont fidèles à leurs habitudes, alors, le député de Kamloops pourrait trouver profit à écouter ce que j'ai à dire sur les petites entreprises. C'est avec grand intérêt que j'écouterai les observations qu'il pourra faire plus tard.

Le député a soulevé la question du développement, et je voudrais la situer pour lui. Je voudrais que le député se rappelle que l'obligation pour la petite entreprise dont nous parlons a été étendue à de nouveaux groupes de personnes, à des entreprises non constituées en sociétés comme celles des professions libérales dont il a soulevé le cas il y a quelques jours, de même qu'aux agriculteurs. On l'a dirigée davantage vers ceux dont la situation était vraiment désespérée. A partir du moment où cette concentration s'est faite, l'intention n'était pas de venir en aide à tout le monde, mais d'aider tout spécialement ceux qui en avaient le plus besoin. Le ministre d'État aux Finances a bien précisé qu'au moment où les ressources manquent, où le besoin d'aide est considérable, il faut se pencher sur les cas les plus désespérés. C'est exactement ce que nous tentons de faire par cette mesure: concentrer notre attention sur les agriculteurs, les entreprises constituées ou non en sociétés, où les besoins sont les plus criants.

Le bill renferme des mesures que le député refuse de voir. En fait, quand le ministre d'État chargé des Petites entreprises est intervenu pour poser des questions sur ces dispositions, et pour les commenter, le député l'a accusé de s'écarter du sujet. Il cherche à nier l'existence même de ces mesures. Il ne veut pas élargir le débat. Puisqu'il en est ainsi, je le ferai moi-même, car il a posé la question du développement et je veux y répondre. Il n'a pas voulu que ce soit le ministre d'État chargé des Petites entreprises, par conséquent, je vais le faire à sa place et nous verrons bien s'il m'interrompt. Si tel est le cas, nous nous perdrons dans les détails de procédure stupides, au lieu de dire aux contribuables où ils peuvent trouver de l'aide.

• (1230)

Tout d'abord, le député refuse d'admettre que chaque petite entreprise a la possibilité, en vertu du projet de loi, de déclarer \$250,000 de plus au taux d'imposition des petites entreprises. Le député veut qu'on lui parle des avoirs et des fonds d'exploitation. Comme chaque petite entreprise peut déclarer \$250,000 de plus au taux des petites entreprises au lieu de celui des grandes entreprises, il lui reste plus d'argent disponible. Selon des témoignages que nous avons reçus en comité, il s'agit là d'une aide considérable.